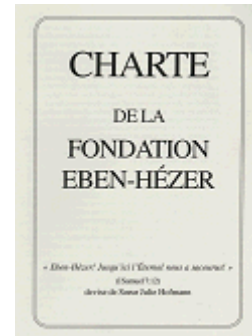




## La Charte de la Fondation

Eben-Hézer est une fondation privée, d'inspiration évangélique, créée en 1899 par Soeur Julie Hofmann. Assumant sa vocation chrétienne, la Fondation veut mettre en pratique l'amour du prochain en se consacrant aux personnes souffrant d'une limitation de leur autonomie par suite de maladie ou d'infirmité, quels que soient leur religion ou leur milieu social. La petite cellule familiale du début s'est développée considérablement, formant aujourd'hui une vaste institution qui comprend plusieurs maisons. Elle est reconnue par les autorités fédérales et cantonales compétentes, qui assurent largement son financement. Elle continue néanmoins à rechercher, par ses collectes annuelles, la confiance et l'appui du grand public. La présente charte constitue le fondement commun des activités de toute la Fondation et définit les principes qui en assurent l'unité.



### Le résident

C'est une personne unique, atteinte dans son corps, son âme ou son esprit, parfois aussi limitée dans ses possibilités par les conditions sociales ou celles de son environnement, circonstances qui peuvent se cumuler. Cette personne, Eben-Hézer la reconnaît dans sa globalité, avec sa dimension spirituelle, ses capacités à mettre en oeuvre et ses potentialités à développer afin de lui offrir la possibilité de se faire ou de garder une place dans la collectivité.

### Les principes qui sous-tendent l'organisation

L'organisation d'Eben-Hézer est basée sur les principes du respect de la personne et de ses aspirations à la liberté, à la responsabilité et à la solidarité, principes valables aussi bien pour les résidents qu'elle accueille que pour ses collaborateurs. C'est la tâche du Conseil de Fondation, et des organes dépendant directement de lui, de veiller à leur application et à leur adaptation lorsque les circonstances la rendent nécessaire. Compte tenu de ses dimensions, La Fondation s'est organisée en plusieurs maisons disposant d'une large autonomie. Chaque maison adapte sa politique aux réalités qui lui sont propres dans le respect de ces principes généraux.

### Politique d'accueil

Selon l'esprit qui l'anime depuis sa création, Eben-Hézer entend poursuivre l'ouverture de son service en actualisant et diversifiant ses ressources humaines, pédagogiques et thérapeutiques, ainsi que ses équipements matériels, en fonction des problématiques nouvelles, par exemple celles liées aux personnes vieillissantes, atteintes de troubles de la personnalité ou souffrant de handicaps multiples. Eben-Hézer adapte ses structures à l'évolution des besoins et définit ses critères d'accueil en fonction de la qualité de la vie et des soins qu'elle peut offrir dans ses maisons, ses services, ses groupes, ses classes, ses ateliers, etc., et en référence aux difficultés spécifiques du futur résident.

### Le modèle familial

Fidèle à l'esprit de sa fondatrice et malgré son important développement au cours des années, Eben-Hézer veut "que (ses) maisons restent des familles". Par conséquent,

- l'organisation de chaque maison vise à permettre au résident de bénéficier d'un cadre de vie de type familial respectant la sphère privée et l'individualité de chacun,
- la famille du résident est associée à la vie de la maison,

la référence au modèle familial n'implique pas une relation de substitution ni de rivalité entre parents et professionnels, mais de complémentarité et de partenariat.

### **Vie spirituelle**

Dans la même fidélité à l'esprit de Sœur Julie Hofmann, la Fondation Eben-Hézer offre à ses résidants et à son personnel, respectant les convictions de chacun, une présence et des lieux pour se ressourcer et donner un sens à la vie.

### **Participation**

Pour assurer la concordance entre les principes énoncés dans la présente charte, d'une part, et la réalité quotidienne, d'autre part, la Fondation favorise la création de conditions de vie et de travail privilégiant les relations entre les résidants et les collaborateurs.

Elle veille également à l'établissement de liens directs entre ses différents organes. Enfin, selon des modalités appropriées, elle associe ses collaborateurs, ses résidants et/ou leurs répondants aux processus de réflexion et de décision.

### **Politique du personnel**

La Fondation s'emploie à promouvoir une politique du personnel à la hauteur de ses exigences de qualité. En conséquence :

- dans tous les domaines de son activité, elle engage des collaborateurs compétents, capables d'adhérer à ses principes et à ses buts généraux;
- pour les tâches qui le demandent, elle privilégie l'engagement de personnes formées et favorise la formation en cours d'emploi;
- elle encourage le perfectionnement et la formation continue de ses collaborateurs, en mettant à profit les ressources existantes et en développant ses propres moyens;
- elle s'efforce de créer dans chaque maison une dynamique institutionnelle favorisant l'évolution parallèle de la personne en formation et des équipes ou des structures au sein desquelles elle est appelée à collaborer.

### **Ouverture et rayonnement**

Mettant à profit ses ressources humaines différenciées, la Fondation crée et entretient, à ses divers niveaux, un large réseau de communications et d'informations réciproques avec les familles des résidants, les collectivités publiques (Confédération, cantons et communes), les milieux privés (professionnels et non professionnels), les institutions sœurs, les lieux de formation et de perfectionnement, etc.

Dans le but de concourir à la promotion et au rayonnement de l'image d'Eben-Hézer et de sa mission, elle favorise l'engagement de ses collaborateurs sur le plan professionnel, social et civique.

### **Aspects médicaux et paramédicaux de la mission d'Eben-Hézer**

La fréquence, souvent aussi la gravité et la complexité des problèmes de santé des résidants accueillis dans nos maisons, impliquent de compléter la mission d'Eben-Hézer telle qu'elle est définie par:

- les statuts de la Fondation, notamment leur préambule, leur article 2 et leur article 10, chapitres 6;
- la charte d'Eben-Hézer définissant les principes qui guident son action, notamment les paragraphes concernant le résidant et la politique d'accueil;
- le cahier des charges des directeurs des maisons.

### ***La Fondation Eben-Hézer***

- promeut et/ou maintient la santé physique et psychique de ses résidants;
- veille à prendre en compte leurs besoins, leurs ressources et leurs désirs individuels dans ce domaine;
- s'efforce d'assurer à tous les résidants l'accès à des soins médicaux, paramédicaux et médico-sociaux appropriés;
- favorise la prévention et le dépistage dans le domaine médical;
- associe l'entourage familial et social aux décisions importantes concernant l'état de santé du résidant et l'informe régulièrement;
- favorise l'information, la formation, la collaboration et la supervision interdisciplinaire des collaborateurs et des intervenants;
- promeut la qualité de l'ensemble des soins ainsi que le contrôle de cette qualité en veillant notamment à la coordination des traitements;
- tient compte - en fonction de la spécificité de chacune des maisons - des besoins et des droits du résidant au moment où se décide la manière dont sera portée, dans l'institution, la responsabilité de sa prise en charge médicale. Elle associe le résidant, cas échéant avec son représentant légal, au processus de décision à ce sujet.